



Décision 279/2024
AM

**COMMUNAUTÉ DES COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer :

- Un contrat d'abonnement d'entretien d'une durée de trois ans pour la porte accordéon de l'aérodrome située à D148 17500 JONZAC avec la société Mineur Becourt Systèmes à compter du 13 juin 2024 pour un montant HT de 1.798 euros.

Fait à Jonzac,

Le
14 JUIN 2024

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute-Saintonge**
7, rue Taillefer – CS 70002
17502 JONZAC Cedex

Pour le Président, par délégation,
Le 1^{er} Vice Président,
Mr Jean-Michel RAPITEAU